



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 46
absents représentés : 10
absents : 2

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Magali CAZALIS, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUËDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Cédric LARRIEU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Yves TREZIÈRES, Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, Mme Isabelle LABEYRIE a donné pouvoir à M. Serge VIAROUGE, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, M. Yannick POUYANNÉ a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER, M. Mickaël WALLYN a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER.

Absents : Monsieur Lionel CAMBLANNE et Madame Séverine DUCAMP.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal CANTAU.

OBJET : INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DES 24 SEPTEMBRE, 26 NOVEMBRE 2020 ET 23 SEPTEMBRE 2021 PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

A - FINANCES

Décision du président n° 20210923DC99 en date du 23 septembre 2021 portant souscription d'un emprunt auprès de Arkea Banque Entreprises et Institutionnels pour le financement d'investissements 2021, d'un montant de 3 000 000,00 EUR sur 15 ans.

Décision du président n° 20210923DC100 en date du 23 septembre 2021 portant souscription d'un emprunt auprès de Arkea Banque Entreprises et Institutionnels pour le financement d'investissements 2021 sur le budget annexe déchets-environnement, d'un montant de 1 000 000,00 EUR sur 15 ans.

B - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Décision du président n° 20210929DC95 en date du 29 septembre 2021 portant approbation de la convention de partenariat et d'objectifs 2021 avec l'association « Initiative Landes » sur le fondement de la subvention attribuée au titre de l'année 2021.

Décision du président n° 20210929DC96 en date du 29 septembre 2021 portant approbation de la convention de partenariat et d'objectifs 2021 avec l'association « Mission locale des Landes » sur le fondement de la subvention attribuée au titre de l'année 2021.

Décision du président n° 20210930DC104 en date du 12 octobre 2021 portant approbation de la convention de partenariat et d'objectifs 2021 avec l'association « Voisinage » sur le fondement de la subvention attribuée au titre de l'année 2021.

C - SUBVENTIONS

Décision du président n° 20210906DC92 en date du 6 septembre 2021 portant demande d'une subvention au titre du volet cybersécurité du dispositif Plan France Relance piloté par l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'informations (ANSSI).

Décision du président n° 20211108DC109 en date du 8 novembre 2021 portant demande d'une subvention au titre de l'appel à projets ACT'EAU pour la performance énergétique des équipements aquatiques dans le cadre de la rénovation du complexe Aygueblue.

D - CULTURE - ENFANCE - JEUNESSE

Décision du président n° 20210914DC97 en date du 14 septembre 2021 portant sur une coréalisation avec la commune de Saubusse pour le spectacle « comme un vent de noces » présenté par la Comédie Poitou-Charentes - Centre dramatique national le 18 septembre 2021 au château de Bezincam.

Décision du président n° 20210922DC98 en date du 22 septembre 2021 portant sur des cessions pour le spectacle « Tekemat 6tem » présenté par SWAP Music et pour le spectacle « Boom Ditty » présenté par l'association Contre-courant le 26 septembre 2021 dans le parc Gilles Hiriart à Seignosse.

Décision du président n° 20210930DC105 en date du 30 septembre 2021 portant sur une coréalisation avec la commune de Saubrigues pour le concert de Blick bassy par l'association Scène aux champs, le 8 octobre 2021 à la Mamisèle.

Décision du président n° 20211001DC101 en date du 1^{er} octobre 2021 portant sur une cession pour le spectacle « bulle musicale AYI CE » par l'association Transrock pour un stage musical le 26 octobre 2021 à Pôle Sud.

Décision du président n° 20211005DC102 en date du 5 octobre 2021 portant sur une cession pour les ambassades du conte 2021 organisées par la commune de Capbreton du 8 octobre au 12 décembre 2021.

Décision du président n° 20211028DC103 en date du 28 octobre 2021 portant approbation du règlement de mise à disposition des malles pédagogiques par le service enfance-jeunesse de MACS à destination des communes, associations et autres demandeurs du territoire.

Décision du président n° 20211028DC106 en date du 28 octobre 2021 portant approbation d'une convention d'utilisation des équipements du lycée professionnel privé de Saubrigues pour un festival philosophie avec les enfants des accueils collectifs de mineurs le 17 novembre 2021.

Décision du président n° 20211027DC107 en date du 27 octobre 2021 portant sur une cession avec les associations LMA et Brasil Sunshine pour le spectacle « les pieds dans l'eau glacée » du lundi 29 novembre au vendredi 3 décembre 2021 à l'Auditorium de Pôle sud.

E - NUMÉRIQUE

Décision du président n° 20211103DC108 en date du 3 novembre 2021 portant approbation de la convention type de mise à disposition de tableaux numériques interactifs et d'ordinateurs portables aux communes pour équiper les salles des conseils municipaux.

F - MARCHÉS PUBLICS

1 - Marchés et accords-cadres selon la procédure adaptée :

- Services

Refonte, hébergement et maintenance du site internet de la Communauté de communes MACS

Notification : le 22 octobre 2021

Titulaire : NOVALDI à Bidart (64)

Montant :

- Développement du site internet : 30 000 € HT
- Hébergement et maintenance (annuel) : 2 960 € HT
- Formation des utilisateurs : 2 200 € HT
- Annuaire des associations et établissements publics : 3 000 € HT
- Avec une possibilité de bons de commande pour les prestations définies au BPU pour un montant maximum de 10 000 € HT

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réparation et la construction d'ouvrages d'art

Notification : le 26 octobre 2021

Titulaire :

OTCE à Fonsorbes (31)

JM LURO à Ahaxe (64)

Montant : 200 000 € HT

- Travaux

Travaux de démolition et reconstruction de deux ouvrages d'art

Notification : le 13 septembre 2021

- Lot 01 démolition et reconstruction du pont du moulin à Saubion
 - o Titulaire : SOGEA SUD-OUEST à Anglet (64)
 - o Montant : 95 000 € HT
- Lot 02 démolition et reconstruction du pont de Roubin à Soustons
 - o Titulaire : SOGEA SUD-OUEST à Anglet (64)
 - o Montant : 140 000 € HT

Travaux d'aménagements paysagers

Notification : le 22 octobre 2021

Titulaire Groupement ID VERDE (mandataire) – PEPINIÈRES L'ERMITAGE à Messanges (40)

Durée 2 ans fermes avec une possibilité de reconduction de 2 fois un an

Montant : 1 000 000 € HT

Travaux de démolition, réparation et reconstruction d'ouvrages d'art

Notification : le 29 octobre 2021

Titulaire : groupement SOGEA SUD-OUEST (mandataire) – BTPS à Anglet (64)

Montant : 1 800 000 € HT

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 26 novembre 2021

Le président,
Pierre Froustey

